



Fondation
Maison des Champs
de Saint François d'Assise

Reconnue d'utilité publique depuis 1932

Rapport d'Activité 2024

SERVICE AUTONOMIE A DOMICILE
16 rue du Général Brunet
75019 Paris

TEL.01 48 03 86 10

FINESS :750804361

Service
de **S**oins
Infirmiers
A
Domicile

SSIAD

Siège social :

55 rue de Belleville
75019 Paris
Tel : 01 85 08 50 92

fondation@fmdc.fr
www.fmdc.fr

SOMMAIRE

1. Présentation Générale	3
1.1 Présentation de la Fondation Maison des champs.....	3
1.2 Présentation du SSIAD de la Fondation Maison des Champs	5
2. Indicateurs concernant les personnes suivies par le SSIAD	6
2.1 Les personnes accompagnées en 2024	6
2.1.1 Âge	6
2.1.2 Durée de prise en charge en jours	7
2.2 Evolution du gmp sur les dernières années.....	7
2.2.1 GIR Moyen Pondéré.....	7
2.2.2 Nombre de patients avec des visites multiples journalières :	8
2.3 Pathologies principales des personnes accompagnées PA/PH	8
Les affections neuro-évolutives et les affections cardiovasculaires sont les pathologies principales rencontrées au SSIAD.	8
2.4 Entrées / Sorties mensuelles	8
2.5 Evolution du Taux d'activité du SSIAD	9
2.6 Le SAD de demain	9
3. Bilan de l'activité de l'ergothérapeute de la Fondation en 2024	10
Présentation du poste	10
Les différents partenaires de l'ergothérapeute à la Fondation.....	11
4. Les ressources humaines	12
4.1 La dotation en personnel d'intervention (en ETP)	12
4.1.1 SSIAD (hors ESA).....	12
4.1.2 ESA.....	12
4.2 Les remplacements des salaires du ssiad.....	12
Les mouvements du personnel en 2024	12
4.3 Les formations.....	13
5. Les évènements clés de l'année 2024	14
5.1 Les réunions de coordination ssiad	14
5.2 Les réunions du sad	14
5.3 Les rencontres partenariales et nos participations	14
6. Les perspectives 2025.....	15

1. PRESENTATION GENERALE

1.1 PRESENTATION DE LA FONDATION MAISON DES CHAMPS

Organisme gestionnaire

Fondation Maison des Champs
55 rue de Belleville 75019 paris
fondation@fmdc.fr
01 85 08 50 92

Président du Conseil d'administration
Pascal SANZ

Directeur général de la Fondation
Jérôme LUCAS

Service Autonomie à Domicile
Fondation Maison des Champs
16 rue du Général Brunet
75019 Paris

Téléphone : 01 48 03 86 10

Directrice des services de soin
Sylvie BOUCLON
direction-ssiad@fmdc.fr

Le Projet associatif de la Fondation Maison des Champs de Saint François d'Assise est à la fois une présentation de ses valeurs, de ses actions et des principes de leur mise en œuvre à l'intention des personnes qu'elle accompagne et de ses partenaires. Il se propose également de contribuer à donner du sens à l'engagement des salariés et des bénévoles de la Fondation. Il entend enfin fournir des axes pour préparer l'avenir de celle-ci, notamment en inspirant ses plans stratégiques triennaux.

UNE AMBITION

L'ambition de la Fondation Maison des Champs est de faire du « vivre à son domicile », du droit d'y rester, d'y être aidé, accompagné et soigné, un des enjeux pour la société de demain et ainsi de contribuer à la construction d'une société solidaire où chacun puisse être reconnu dans sa dignité et grandir en humanité.

Pour chacun, les questions du domicile et de « l'habiter » sont fondamentales. Pour les personnes, quel que soit leur âge, en situation de dépendance à autrui - tels que les enfants, ou souffrant de précarités, de fragilités, de handicap ou de vieillissement, avoir un domicile et y demeurer contribuent à donner sens à leur vie malgré leurs incapacités.

Favoriser le vivre à domicile permet donc de préserver l'identité de chacun, la qualité de ses liens avec les autres, et avec son entourage.

« Être chez soi c'est être soi » au milieu des siens et dans son quartier.

NOS VALEURS

Dans la continuité de l'histoire de la Fondation Maison des Champs et conformément à ses statuts et à sa mission d'accompagner au domicile, les administrateurs, les professionnels et les bénévoles engagés dans son projet affirment :

- Le devoir humain d'accompagner l'autre dans son habitat jusque dans les situations de plus grandes fragilités et jusqu'au terme de sa vie.
- Le devoir de solidarité, de fraternité et de bienveillance.
- Le respect absolu de la personne accompagnée dans ses choix et ses droits.
- L'exigence de la qualité des services apportés en interdépendance avec le développement et la reconnaissance des compétences des professionnels de la Fondation, ainsi que celles, distinctes, de ses bénévoles.
- La nécessité d'être en permanence en état de veille et d'alerte pour répondre aux nouvelles situations de fragilités ou d'exclusions des personnes.
- La volonté de définir ses actions en cherchant à prendre une part active, à son niveau, à la réalisation des objectifs de développement durable définis ou proposés par l'Organisation des Nations Unies.
- Le caractère non lucratif des actions de la Fondation, attaché à son statut, qui l'oblige à consacrer toutes ses ressources à la mise en œuvre de ses missions.

Plus de 2000 personnes chaque année en région parisienne sont soutenues et accompagnées par les services suivants :

Le Service Autonomie à Domicile – SAD :

- Le Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)
(300 places autorisées personnes âgées, 25 places autorisées personnes handicapées)
- L'Equipe Spécialisée Alzheimer (ESA)
(20 places autorisées)
- Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)
- Garde itinérante de nuit
- Les Appartements d'Hébergement Temporaire (AHT)
(10 places dont 2 d'urgence)
- Les plateformes de nuit des Unités de Logements Spécialisés (ULS)

Le service Santé Précarité Inclusion

- L'équipe Spécialisée de Soins infirmiers Précarité (ESSIP)
(69 places autorisées)

La crèche Sainte-Lucie (66 berceaux)

Le Service d'Accompagnement à la vie sociale - SAVS

- SAVS de jour (45 places destinées aux personnes en situation de handicap psychique)
- SAVS de nuit (11 places)

Les services d'appartements de Coordination Thérapeutique - ACT

- ACT de Paris (39 places autorisées)
- ACT du Val de Marne (44 places autorisées)
- ACT « Hors les Murs » (15 places autorisées / 18 places fin 2024)

La coordination des équipes mobiles « mesure 27 »

Les services d'Action Sociale et Solidaire

- Le Carrefour des Solidarités
(90 bénévoles accompagnent plus de 200 personnes du 19^{ème} arrondissement de Paris)
- Solidarité Indochine Sérurier (SIS) :
(inspiré par le Carrefour, implanté au cœur de la cité Paris Habitat Indochine Sérurier)
- Habitants solidaires
(projet avec Elogie SIEMP de lutte contre l'isolement et la grande précarité des locataires)

L'Institut de Recherche et de Formation en Interventions Sociales et de Santé (IRFISS)

1.2 PRESENTATION DU SSIAD DE LA FONDATION MAISON DES CHAMPS

DATE DE CREATION ET D'OUVERTURE AU PUBLIC	SECTEUR D'INTERVENTION	PLACES AUTORISEES	LOCALISATION
1981	19 ^{ème} arr. de Paris et arrondissements limitrophes	Pers. Agées : 300 Pers. Handicapées : 25	16 rue du Général Brunet 75019 Paris

La Fondation Maison des Champs adhère à une vision où le domicile est plus qu'un lieu de vie ; c'est l'expression de soi, un espace où l'individu reste connecté à ses proches et à son environnement. Cet idéal se traduit par la création en 1971 du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (AADom Solidarité 75), évoluant sous l'impulsion de la loi du 2 janvier 2002 qui a modernisé l'action sociale et médico-sociale en France.

Dix ans après sa fondation, le SSIAD voit le jour en 1981, initialement doté de 30 places. Cet élargissement répond à l'ambition de la Fondation d'offrir une prise en charge complète et attentive. En novembre 2017, le service atteint une capacité de 340 places, réparties entre l'accompagnement des personnes en situation de handicap, le soin des malades d'Alzheimer, et plus récemment, en décembre 2023, l'extension de l'Équipe Spécialisée de Soins Infirmiers pour la Précarité (ESSIP) de 22 à 44 places. Ces évolutions illustrent la réponse proactive de la Fondation aux besoins sociétaux changeants.

La réforme cruciale introduite par le décret du 25 juin 2004 a marqué un tournant, permettant aux services d'aide et de soins à domicile de fonctionner de manière polyvalente. C'est ainsi que, dès juillet 2007, les services de la Fondation sont unifiés sous la bannière du SPASAD, avec une autorisation renouvelée jusqu'au 27 juin 2032, signifiant un engagement durable envers les personnes fragilisées.

L'adoption du projet de loi de finances de la sécurité sociale pour 2022, prévoyant une réforme profonde pour améliorer l'accompagnement à domicile des personnes âgées, confirme l'urgence d'une réponse coordonnée face au vieillissement de la population et à la saturation des EPHAD. La complexité des services à domicile, jusqu'alors fragmentée, appelle à une simplification et à une meilleure cohérence des interventions, en faveur d'une prise en charge globale et respectueuse de l'autonomie des usagers.

Inspirée par les expériences réussies des SPASAD, la réforme met en place les Services Autonomie à Domicile (SAD), avec une mise en œuvre progressive jusqu'en 2025. Ces services, nécessitant une autorisation conjointe de l'ARS et du conseil départemental, s'appuient sur un modèle de financement novateur articulé autour de trois piliers : soins, aide et accompagnement, et coordination.

La Fondation, déjà pionnière avec le SPASAD, accueille cette évolution réglementaire en SAD comme une opportunité de renforcer son approche holistique. Le rôle nouveau de coordinateur du service autonomie cristallise cette ambition d'offrir une assistance sur-mesure, englobant :

- Une évaluation globale des besoins, assurant une présence continue et adaptative,
- Une prévention accrue face aux risques de dépendance,
- Une réactivité optimisée en cas d'urgence,
- Une coordination efficace entre les différents acteurs du soin et de l'aide,
- La conservation du lien social, essentiel au bien-être des individus.

La Fondation Maison des Champs, en harmonisant ses services sous l'étendard du SAD et en s'adaptant aux récentes réformes, réaffirme son engagement pour un accompagnement bienveillant, respectueux et intégré, soulignant que le maintien à domicile, au-delà d'une nécessité, est une voie vers l'autonomie et la dignité.

2. INDICATEURS CONCERNANT LES PERSONNES SUIVIES PAR LE SSIAD

Le SSIAD de la Fondation est composé au 31 décembre 2024 de :

- 300 places de personnes âgées
- 25 places de personnes handicapées

En 2024 :

- Le nombre de journées réalisées : 77 838
- Le nombre d'interventions réalisées : 152 997

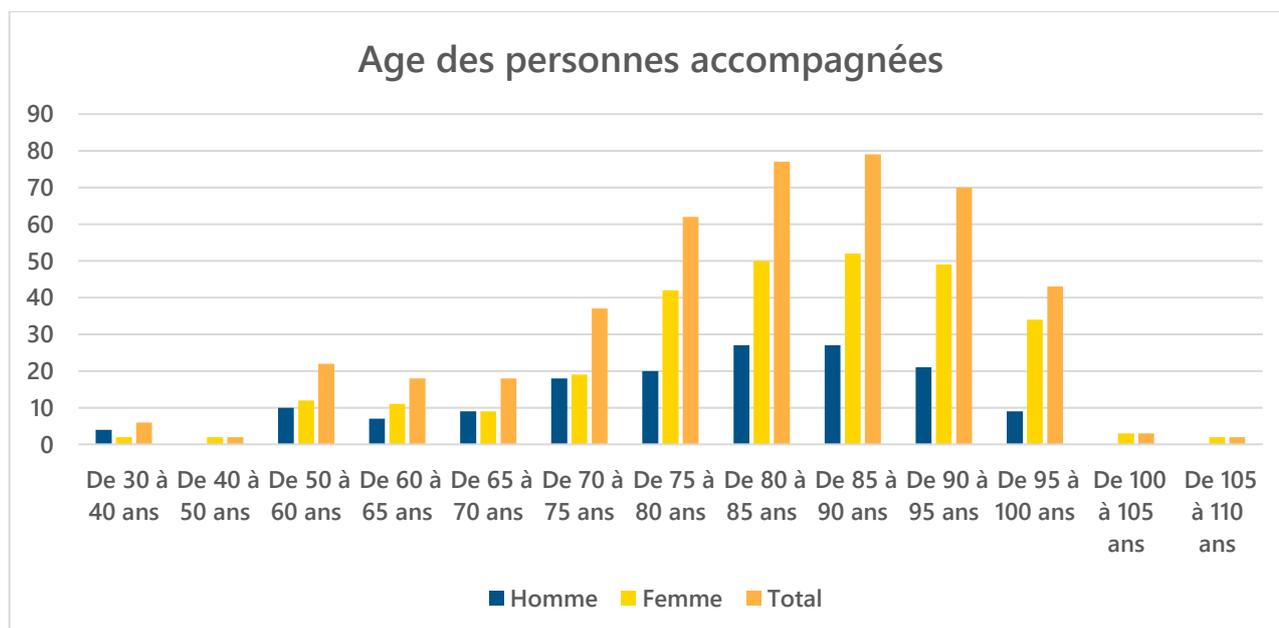
- Le taux d'occupation en nombre de journées réalisées (TOJ) était de 65,44 %
- Le taux d'occupation en nombre d'interventions réalisées (TOI) était de 128,62 %

La file active en 2024 : 450 personnes.

2.1 LES PERSONNES ACCOMPAGNEES EN 2024

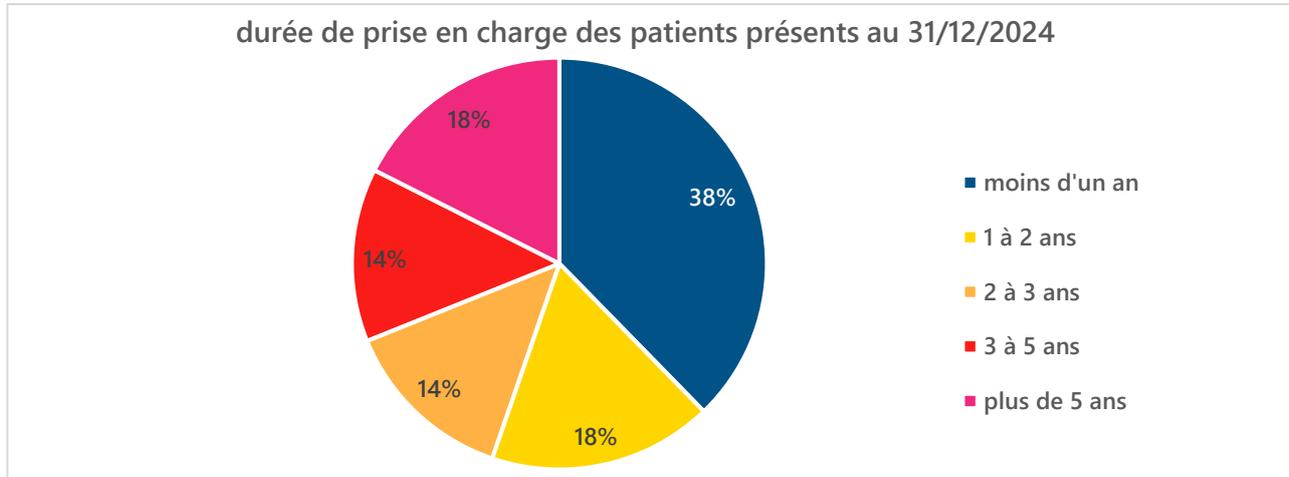
2.1.1 Âge

En 2024, 27% des patients ont plus de 90 ans.



2.1.2 Durée de prise en charge en jours

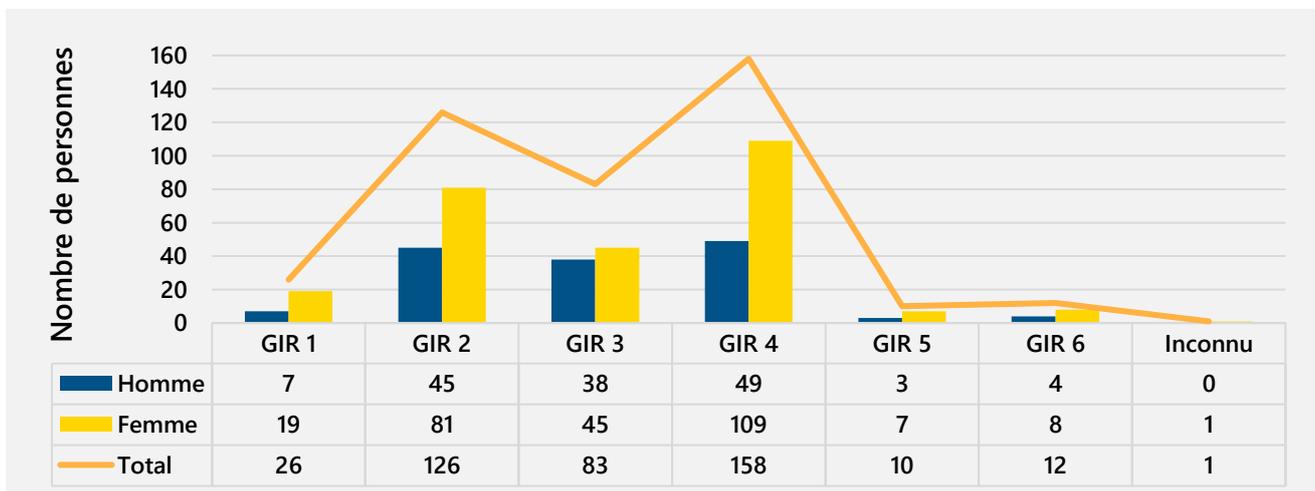
Pour les 257 personnes accompagnées par le SSIAD au 31/12/2024, la durée moyenne de prise en charge est de 1014 jours soit 2,8 ans.



Parmi les patients, près de 20% sont accompagnés par le SSIAD depuis plus de 5 ans.

Cette réalité est significative du SSIAD de la Fondation Maison des Champs : l'amplitude horaire, la taille du SSIAD et son inclusion au sein du SAD et des autres services de la Fondation (AHT, Carrefour des Solidarités, GIN) permette en effet au service de pouvoir régulièrement adapter l'accompagnement, de ployer des soignants en doublon, multiplier les passages, de telle sorte que l'accompagnement au domicile puisse se faire sur la durée, éventuellement jusqu'à la fin de la vie.

2.2 EVOLUTION DU GMP SUR LES DERNIERES ANNEES



2.2.1 GIR Moyen Pondéré

En 2024, le GIR Moyen Pondéré global est à 0,62, il reste stable depuis 3 ans.

Les GIR les plus représentés sont les GIR 2 et 4.

Le GMP PA est de 0,61 quand celui PH est de 0,69.

Ce qui traduit là encore le fait que les personnes handicapées accompagnées par le SSIAD sont majoritairement plus dépendantes dans la vie quotidienne que les personnes âgées accompagnées.

2.2.2 Nombre de patients avec des visites multiples journalières :

	Année 2022	Année 2023	Année 2024
Nombre de patients avec des visites multiples journalières	274	269	288
- dont passages en binôme AS	134	140	121
- dont passages en binôme AS / IDE	204	220	230
- dont passages en binôme IDE	46	44	48

En 2024, 288 patients avaient plus d'une visite par jour, soit 64% des patients qui bénéficient de plusieurs visites journalières.

Le SSIAD de la Fondation Maison des Champs a en effet à cœur de pouvoir accompagner les personnes tout au long de l'évolution de leur état de santé. Cela se traduit notamment par la possibilité d'augmenter le nombre de passages soignants lorsque la dépendance dans la vie quotidienne augmente.

2.3 PATHOLOGIES PRINCIPALES DES PERSONNES ACCOMPAGNEES PA/PH

TYPES D'AFFECTIONS PRINCIPALES 2023	Moyenne des patients pris en charge	Pourcentage (%)
<i>Affection neuro évolutives</i>	68	31%
<i>Affection cardio-vasculaires</i>	42	18%
<i>Diabète</i>	11	5%

Les affections neuro-évolutives et les affections cardiovasculaires sont les pathologies principales rencontrées au SSIAD.

Le plus souvent elles se cumulent avec d'autres affections (appareil loco moteur, troubles endocriniens, affections tumorales), impactant ainsi fortement le besoin en soins des personnes accompagnées.

2.4 ENTREES / SORTIES MENSUELLES

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept	Oct.	Nov.	Déc.	Total	Moyenne mensuelle
Nouvelles PEC	10	18	18	13	12	11	18	7	13	22	14	17	173	14
Sorties	11	14	12	19	6	19	12	11	15	14	11	14	158	13

Les principales raisons de sorties définitives sur 158 patients sont pour 2024 :

- Le décès pour 45 d'entre eux
- L'entrée en EHPAD pour 25 patients
- L'hospitalisation longue pour 14 patients

La encore, la Fondation manifeste son souhait d'accompagner les personnes jusqu'à la fin de leur vie afin que le fait de rester à domicile soit un choix possible pour les patients.

2.5 EVOLUTION DU TAUX D'ACTIVITE DU SSIAD

(Ont été exclus les patients absents plus de 30 jours sur la période)

2024	TO forfaits	TO Jours	TO interventions
Personnes âgées	79,21%	63,27%	123,29%
Personnes handicapées	110,63%	91,60%	192,75%
Total	81,62%	65,45%	128,63%

2023	TO forfaits	TO Jours	TO interventions
Personnes âgées	77,67%	60,6%	117,09%
Personnes handicapées	109,58%	91,38%	172,47%
Total	80,12%	62,97%	121,35%

L'activité du SSIAD continue à remonter, même si elle reste toujours insuffisante.

Le fait marquant est que le taux d'activité concernant les personnes handicapées est, lui, très élevé. Cela traduit deux éléments :

- Les personnes handicapées accompagnées par la Fondation sont souvent dans une situation de grande dépendance dans la vie quotidienne, ce qui implique des accompagnements très renforcés en termes de passages soignants.
- Peu de SSIAD sur le territoire sont en mesure d'accompagner des personnes nécessitant des passages en binôme plusieurs fois par jour, ce qui explique que la Fondation soit régulièrement sollicitée sur ce type d'accompagnement.

L'activité du service continue donc à remonter. Les difficultés de recrutement sont parfois un frein à une reprise plus rapide, néanmoins, les demandes sont nombreuses et le service s'organise afin d'être en mesure d'y répondre rapidement et d'une façon adaptée.

2.6 LE SAD DE DEMAIN

Le SSIAD de la Fondation Maison des Champs travaille historiquement en lien très étroit avec le SAAD de la Fondation, avec qui il forme un SPASAD. Un peu plus de la moitié des patients sont accompagnés par les deux services du SPASAD

Depuis le 30 juin 2023, les SPASAD sont amenés à devenir des SAD, Services Autonomie à Domicile.

Le SPASAD de la Fondation s'est engagé résolument dans cette démarche, pour améliorer la coordination et la réponse globale apportée aux patients.

Le Service Autonomie à Domicile (SAD) de demain :

Ainsi le SPASAD de la Fondation Maison des Champs a demandé à être requalifié en SAD.

Pour porter cette démarche, la Fondation a recruté en février 2025 une directrice du service autonomie à domicile.

3. BILAN DE L'ACTIVITE DE L'ERGOTHEPEUTE DE LA FONDATION EN 2024

En 2024, le nombre d'interventions à domicile a augmenté de 7% par rapport à celui de l'année dernière.

En comparaison avec l'année 2023, il est important de noter :

- Une augmentation sur l'ensemble des indicateurs.
- Ensuite, une stabilité dans la répartition des types d'intervention.
- Enfin, une continuité dans le nombre des réévaluations. Cela s'inscrit dans la volonté du SAD de procéder régulièrement à des réévaluations des patients. Cela permet d'ajuster et d'anticiper au mieux leurs besoins.

PRESENTATION DU POSTE

Conseiller, aider, éduquer, former sont les principales missions de l'ergothérapeute sur la fondation

Il est le lien charnière dans la prise en charge au domicile qui permet au patient et à sa famille d'appréhender dans un logement qui peut être non adapté face à une prise charge globale qu'elle soit au niveau de l'aide ou du soin.

ACTIVITE	2024	2023	2022	2021
Bilan-évaluation initiale	143	133	150	144
Réévaluation	123	112	120	68
Essai / Installation : Aides techniques	230	210	252	331
Conseil-Prévention	200	194	198	169
Préconisations Travaux	18	15	17	33
Séance de formation des professionnels au domicile	20	19	21	-
TOTAL des visites à domicile	734	683	758	745

Son activité principale vise à réduire les situations de handicaps afin de favoriser le maintien à domicile.

Les signalements sont réalisés par des personnes intervenant auprès du patient ou bénéficiaire. Ces personnes peuvent être le patient ou bénéficiaire lui-même mais aussi sa famille, le voisinage ou des professionnels de son entourage : médecin traitant, évaluatrice de l'APA, professionnels de la FMDC (l'infirmière coordinatrice de soins, la responsable de secteur, IDE, AS, AVS, AD).

Il intervient lors de la prise en charge primaire en cas de difficulté, lors de la réévaluation ou de l'aggravation de santé du patient.

- Les interventions de prévention :A la Fondation, les interventions de prévention s'articulent autour du patient et son environnement afin de pouvoir prévenir les risques inhérents au maintien à domicile (risque de chute ... avec un tapis, un fil mal placé...) ces actions représentent 198 interventions sous forme de sensibilisation ou d'éducation thérapeutique (Elles sont en croissance depuis ces trois dernières années) et également auprès des salariés par la proposition de mise en place de lit médicalisé, de draps de transfert ou de lève-malade afin de prévenir les accidents du travail en lien avec les troubles musculo-squelettiques.

- Les aides techniques, sont des aides matérielles qui permettent de compenser un manque de force de souplesse d'amplitude etc. Elles favorisent l'indépendance et l'autonomie de la personne. Elles peuvent également venir en appui aux aidants et aux professionnels (aide au lever). Les aides techniques les plus utilisées et installées au domicile sont le lit médicalisé, le fauteuil roulant, le siège de bain et le coussin anti escarre...

L'ergothérapeute n'intervient qu'après l'aval du patient ou du bénéficiaire. Il pratique alors une évaluation et propose des préconisations. Toutes ces visites sont tracées dans le dossier de soin du patient pour effectuer un suivi des actions.

Outre l'adaptation à l'environnement il peut être force de proposition pour les équipes au regard de formations.

LES DIFFERENTS PARTENAIRES DE L'ERGOTHEPEUTE A LA FONDATION

Du secteur médical

L'ergothérapeute travaille en équipe pluridisciplinaire avec les professionnels de la Fondation Maison des Champs mais également avec les autres professionnels qui interviennent auprès de la personne au domicile. Ces personnes sont, principalement, le médecin traitant et le kinésithérapeute. Il y a aussi la pédicure-podologue, les services de rééducation de l'APHP en majorité mais également des SMR privé à but non lucratif de région parisienne et différents réseaux (HAD, SLA, Quiétude...)

Du secteur social

L'ergothérapeute est en lien avec les professionnels du secteur social : assistante sociale des équipes de l'APA de la D.A.S.E.S, C.A.S.V.P, la MDPH Paris - Ile de France, l'AFM, M2A. Cette collaboration a pour but, principalement, de monter des dossiers de demande de financement des aides techniques préconisées.

Autres

Pour de la mise en place des aides techniques, l'ergothérapeute fait appel à des revendeurs de matériel médical ou à des pharmacies en fonction du souhait du patient. Lors des livraisons, il s'assure de la bonne mise en place et assure les formations auprès des soignants qui les utiliseront. Il évalue leur efficacité.

Pour l'aménagement des sanitaires ou adaptation techniques des logements, il travaille en lien avec les bailleurs sociaux afin de faciliter le montage des dossiers de financement pour les patients ou les bénéficiaires.

4. LES RESSOURCES HUMAINES

4.1 LA DOTATION EN PERSONNEL D'INTERVENTION (EN ETP)

4.1.1 SSIAD (hors ESA)

Catégorie	Autorisé (en ETP)	Travaillé (en ETP)	Payé (en ETP)
Direction et encadrement	6.5	6.11	6.76
dont IDEC		4.69	4.97
Administration et gestion	7.44	8.59	9.41
Paramédical	70.80	55.60	60.85
dont AS et AMP	(51)	44.51	49.58
dont IDE	(17.8)	10.08	10.27
TOTAL	84.74	70.3	77.02

4.1.2 ESA

Catégorie	Autorisé (en ETP)	Réalisé (en ETP)
Psychomotricienne/ coordinatrice	1	1
Assistant de soins en gérontologie	4	4
Ergothérapeute	1	1
TOTAL	6	6

4.2 LES REMPLACEMENTS DES SALAIRES DU SSIAD

- Nous avons continué notre partenariat avec BIPSOIN, ERGALIS, EIS et DOMINO CARE.
- Nous avons développé notre collaboration avec la plateforme de remplacement : « HUBLO »

Les mouvements du personnel en 2024

Profils de poste	Nombre de nouvelles embauches	Nombre de sorties des effectifs
Aide-Soignant	13	14
Infirmier DE		6
Infirmier Coordinateur	3	3
Hôtesse d'accueil	2	2
TOTAL	18	25

4.3 LES FORMATIONS

Les intervenants du SSIAD ont bénéficié en 2024 de 997 heures de formation :

Formations réalisées en 2024 pour les personnels du SSIAD

Thèmes	Nombre d'heures	Nombre de personnes
Gestes et Postures N2	84	12
Refus de soin	28	2
Master 1 Economie et gestion des Etablissements de sante	394	1
Master 2 Economie et Gestion des Structures Sanitaires et Médico-Sociales	379	1
LSWA	28	2
Gestion des situations conflictuelles	14	1
Fin de vie	14	2
Les transmissions ciblées	42	3
GRILLE AGGIR	14	2
TOTAL	997	26

Notre offre de formation intègre l'évaluation et l'amélioration de pratiques professionnelles, mais également le maintien et l'actualisation des connaissances et des compétences, dans le but d'améliorer la qualité, la sécurité et la pertinence des soins.

5. LES EVENEMENTS CLES DE L'ANNEE 2024

5.1 LES REUNIONS DE COORDINATION SSIAD

- Les réunions du mercredi matin se sont poursuivies au sein du SSIAD-ESA.
Cette réunion regroupe la direction, les infirmiers coordinateurs, la psychomotricienne et l'équipe administrative.
Cette réunion a été pérennisée et permet d'aborder de nombreux points :
 - Le taux d'activité par secteur avec présentation des nouveaux patients
 - Les difficultés
 - Les actualités du service et de la Fondation
 - Un thème si besoin avec un invité
- Une réunion de débriefing le vendredi après-midi a été instituée. Cette réunion est animée par l'IDEC responsable afin de préparer le week-end d'astreinte.
- Les réunions d'équipes de secteur sont réactivées, elles permettent à l'IDEC de présenter les nouvelles prises en charge à son équipe et de pouvoir faire une analyse de pratique sur les prises en charge en cours.

5.2 LES REUNIONS DU SAD

Programmées tous les trimestres, les réunions se tiennent en présence de la Direction générale, de la direction du SSIAD et du SAAD et de la chef de service ESA, des IDEC du SSIAD et responsables de secteur du SAAD, sans oublier la psychologue et l'ergothérapeute.

Ces réunions permettent à la fois un partage d'informations sur l'actualité des services, les projets en cours et l'organisation de temps de présentation de partenaires.

Elles sont également des temps de réflexion sur des problématiques communes et les cas complexes pour des patients pris en charge.

5.3 LES RENCONTRES PARTENARIALES ET NOS PARTICIPATIONS

Réunion de coordination du Territoire Personnes Agées – Mairie du 19^{ème}.

Le SSIAD est inscrit et participe aux réunions de coordination organisées par la Mairie du 19^{ème}.

Réunion M2A/DAC

Nous avons retissé des liens avec la nouvelle équipe de la M2A/DAC confortés par l'arrivée d'une nouvelle Directrice de la M2A.

6. LES PERSPECTIVES 2025

Structuration du Service Autonomie à Domicile

La démarche de mise en œuvre du service autonomie à domicile, démarrée en 2023-2024, se poursuit en 2025.

Le recrutement de la directrice du SAD en mars 2025 devrait ainsi permettre de coordonner et fluidifier l'accompagnement de personnes et de parvenir à une réponse plus unifiée aux personnes accompagnées.

En parallèle, la structuration du SAD devrait permettre de renforcer la dynamique partenariale sur le territoire et ainsi de permettre un meilleur accompagnement global des personnes.

Enfin, le développement du SAD s'appuie sur le développement de plusieurs autres services de la Fondation, en particulier le service d'action sociale et solidaire et le service santé précarité inclusion qui cherchent à accompagner toujours mieux en particulier les personnes les plus fragiles.